Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Adopté le 14 juin 2022

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil d'administration (101e séance)
Le lundi 25 avril 2022 à 18h30
Vidéoconférence sous la présidence de M. Jacques Perreault

Présents :	Mme Mélissa Djadi Mme Esther Fournier Mme Geneviève Gagné Mme Thérèse Joly Mme Suzanne Lepage M. Renald Magny M. Ronald Nicol M. Jacques Perreault, président Mme Maryse Poupart Dr Harry Max Prochette M. Normand Rivest Mme Lucie Tremblay	**Absents :**	Mme Julie Boudreau Mme Solange Dubé Dr Simon Kouz Mme Caroline Lamoureux
		Invités :	M. Philippe Ethier, PDGA Mme Annie Plante, DGA Dre Lynda Thibeault (point 8) M. Clément Comtois (point 9) Mme Nadia Perreault (point 11.2) Me Marie-Claude Boutin (point 11.3) Mme Chantal Garneau (point 13) Dr Lionel Jospitre (point 12)
		Secrétaire-rédactrice :	Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/04-061

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 7 mars 2022

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/04-062

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Lors de la séance du 7 mars dernier, le conseil d'administration a procédé à la nomination de Mme Isabelle Durocher à titre de directrice du programme de soutien à domicile, services gériatriques et posthospitaliers.

- Comme convenu, une lettre de remerciement a été transmise aux docteurs François Charest, Pierre Laflamme et Pierre-Jean Maziade à la suite de leur départ à la retraite.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

- M. Luc Dugas, AQDR Brandon :
  - *Calendrier des cliniques mobiles de vaccination : M. Dugas se questionne quant à la raison pour laquelle il n'y a pas de clinique prévue à St-Gabriel de Brandon et suggère à ce titre des salles qui pourraient être utilisées, notamment le Centre sportif et culturel de Brandon; cette salle ayant été plusieurs fois utilisée pour la vaccination contre la COVID-19 et antigrippale.*

    Mme Poupart mentionne que ce local n'est plus disponible depuis la reprise des activités dans ces lieux. Par ailleurs, des démarches sont en cours avec le Centre de services scolaire des Samares afin de vérifier la disponibilité d'un gymnase d'école à St-Gabriel de Brandon.

  - *Statistiques sur le pourcentage de vaccination des 3e et 4e vaccins dans le secteur de Brandon :* Dans la MRC d'Autray, en date du 25 avril 2022 :
    - le pourcentage de personnes ayant reçu au moins deux doses est de 78,9 % dans la MRC d'Autray, comparativement à 81,2 % dans la région de Lanaudière;
    - 51% de la population ont reçu au moins trois doses dans la MRC d'Autray, comparativement à 50,9 % dans la région de Lanaudière.

  Un suivi sera assuré par courriel à monsieur Dugas.

7. INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé : Le plan santé a été lancé le 29 mars 2022 par le gouvernement du Québec.

- Le ministre a procédé à la nomination de Dre Lynda Thibeault à titre de directrice de santé publique, poste qu'elle occupait de façon intérimaire depuis janvier 2021.

- Le programme *Aire ouverte* a débuté ses activités le 4 avril dans Lanaudière. Ce programme, s'adressant aux jeunes de 12 à 25 ans, représente une nouvelle façon d'offrir des services aux jeunes qui ne consultent pas dans les services traditionnels du réseau de la santé, tels que les jeunes marginalisés ou en situation de vulnérabilité. Tous les jeunes y sont accueillis sans critère d'admissibilité, avec ou sans rendez-vous, sur place, dans la communauté ou en virtuel.

- Prix Florence: Félicitations à deux de nos professionnels en soins infirmiers qui sont finalistes au prestigieux prix Florence remis chaque année par l'OIIQ :
    - Mme Johanne Lessard, catégorie Promotion de la santé;
    - M. Yannick Mélançon-Laître, catégorie Engagement professionnel

  Les lauréats seront dévoilés le 15 juin prochain.

- Agrément : Le sondage d'évaluation de la satisfaction de la clientèle se déroulera du 1er mai au 30 juin 2022.

- Ayant annoncé qu'il ne demanderait pas de renouveler son mandat à titre de président de la Fondation du Sud de Lanaudière, M. Ronald Nicol, membre observateur, ne siégera plus au conseil d'administration du CISSS de Lanaudière, et ce, à compter du 27 avril 2022. Les membres du conseil d'administration se joignent au président pour remercier monsieur Nicol pour sa participation active, et ce, depuis 2015.

- Mme Maryse Poupart a été nommée au conseil d'administration du CPNSSS, à titre de représentante de la délégation des établissements.

8. ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19

8.1 Présentation de la situation épidémiologique dans Lanaudière

Le président invite Dre Lynda Thibeault à présenter l'état de la situation de la COVID-19 dans la région en date du 25 avril 2022.

8.2 État de situation sur la vaccination populationnelle

M. Philippe Ethier présente un état de situation sur la vaccination populationnelle en date du 25 avril 2022. Il souligne que la 4e dose a été administrée dans tous les CHSLD et qu'elle est en cours dans les résidences pour personnes âgées.

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RECOMMANDATIONS

9. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Résumé de la rencontre du 21 mars 2022

Mme Suzanne Lepage, présidente, dépose le résumé de la rencontre du 21 mars 2022 et fait état des principaux dossiers abordés lors de cette rencontre. La plus grande partie de la rencontre a été consacrée à des échanges autour du chantier sur la reconnaissance.

9.2 Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux

Invité : M. Clément Comtois.

Ce répertoire s'applique à 76 employés, sur un total d'un peu plus de 16 000 employés au CISSS de Lanaudière. Il s'adresse aux employés syndicables non syndiqués et les employés non syndicables. Il s'inspire des conditions de travail applicables au personnel syndiqué du réseau et doit faire l'objet d'une adoption par le conseil d'administration.

Dans un souci de cohérence et d'uniformité, le MSSS et Logibec recommandent que la date d'entrée en vigueur du Répertoire coïncide avec la date d'entrée en vigueur des dispositions nationales de la convention collective APTS, soit le 30 janvier 2022.

CONSIDÉRANT que le Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux doit faire l'objet d'une adoption par le conseil d'administration;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/04-063

PROPOSÉ PAR : Mme Esther Fournier
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« D'ADOPTER le répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux. »

DE DÉCLARER que le Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux entre en vigueur le 30 janvier 2022. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

10.1 Résumé de la rencontre du 4 avril 2022

M. Renald Magny, président, dépose un résumé des principaux sujets abordés lors de la rencontre du 4 avril 2022.

11. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : UN DES RÔLES EST DE REVOIR QUE TOUTES POLITIQUES SOIENT VUES AVANT DÉPÔT AU CA.

11.1 Résumé de la rencontre du 11 avril 2022

Mme Thérèse Joly, présidente, dépose un résumé de la rencontre du 11 avril 2022 et fait état des principaux dossiers abordés.

11.2 Politique sur l'hygiène des mains : Adoption

Mme Nadia Perreault, directrice adjointe DSI, présente et commente la politique sur l'hygiène des mains, laquelle a fait l'objet de présentation au comité de gouvernance et d'éthique le 11 avril dernier.

CONSIDÉRANT que l'établissement est responsable d'établir des normes de prévention et de contrôle des infections afin d'offrir des soins et des services de qualité et sécuritaires;

CONSIDÉRANT que l'établissement doit établir une politique qui vise à adopter des mesures favorisant la prévention et le contrôle de la transmission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/04-064

PROPOSÉ PAR : M. Renald Magny
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'adopter la politique sur l'hygiène des mains. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Règlement sur les conflits d'intérêts et l'exclusivité de fonctions

Me Marie-Claude Boutin présente et commente le règlement sur les conflits d'intérêts et l'exclusivité de fonctions. Ledit règlement, adopté en janvier 2021, a fait l'objet d'une révision par le Contentieux. Les modifications apportées établissent la procédure et les modalités de déclaration des conflits d'intérêts. Le projet de règlement a fait l'objet d'une présentation au comité de gouvernance et d'éthique le 11 avril dernier

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et des ressources humaines;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/04-065

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« D'adopter le règlement sur les conflits d'intérêts et l'exclusivité de fonctions du CISSS de Lanaudière;

D'abroger le règlement sur les conflits d'intérêts et l'exclusivité de fonctions adopté le 25 janvier 2021. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

12. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

12.1 Démissions / Congés

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 5 avril 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/04-066

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

1) « D'accepter la démission de Docteure Raphaëlle Boucher (19310), omnipraticienne, en date du 1er janvier 2022. »

2) *« D'accepter la démission de Docteur Pierre Chabot (82070), radio-oncologue, en date du 23 février 2022. »*

3) *« D'accepter la démission de Docteure Lise Comeau (86155), anatamo-pathologie, à compter du 30 juin 2023. »*

4) *« D'accepter la démission de Docteure Caroline Corbeil (16224), omnipraticienne, en date du 14 février 2022. »*

5) *« D'accepter la démission de Docteure Daphnée Desjardins-Deschenes (15744), omnipraticienne, en date du 2 août 2021. »*

6) *« D'accepter la démission de Docteure Magalie Diotte (11363), omnipraticienne, en date du 1er mai 2021. »*

7) *« D'accepter la démission de Docteure Madeleine Gratton (86359), omnipraticienne, en date du 1er janvier 2022. »*

8) *« D'accepter la démission de Docteure Christine Larocque (18549), omnipraticienne, en date du 1er septembre 2021. »*

9) *« D'accepter la démission de Docteure Lisa Le Bel (86563), médecine nucléaire, à compter du 1er juin 2022. »*

10) *« D'accepter la démission de Docteur Jean Mayenikini (13565), omnipraticien, en date du 20 mars 2022. »*

11) *« D'accepter la démission de Docteure Candide Tremblay (80337), pneumologue, en date du 1er avril 2024. Cette démission sera précédée d'une transition de fin de carrière débutant le 1er avril 2022. »*

12) *« D'accepter le congé de maternité de Docteure Stéphanie Carpentier (18407), omnipraticienne, effectif à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. »*

13) *« D'accepter le congé de paternité de Docteur François Gilbert (16318), omnipraticien, effectif à compter du 2 mai 2022 jusqu'au 6 juin 2022;*

    « D'accepter le congé de service de Docteur François Gilbert (16318), omnipraticien, effectif à compter du 7 juin 2022 jusqu'au 4 juillet 2022. »

14) *« D'accepter le congé de maternité de Docteure Marie Nolin (18344), psychiatre, effectif à compter du 2 avril 2022 jusqu'au 2 avril 2023. »*

15) *« D'accepter le congé de paternité de Docteure Jérôme Ouellet (13554), pédiatre, effectif à compter du 26 mars 2022 jusqu'au 24 avril 2022. »*

16) *« D'accepter le congé de maternité de Docteure Vicky Pelletier (16322), omnipraticienne, effectif à compter du 24 avril 2022 jusqu'au 1er avril 2023. »*

17) *« D'accepter le congé de maternité de Docteure Isabelle Gendron (14199), omnipraticienne, effectif à compter du 16 juillet 2022 jusqu'au 15 juillet 2023. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Octroi de statuts et privilèges

Nomination – Pharmacien :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 5 avril 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/067

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

« De nommer Mme Pan Pan Wang (214723) pharmacienne, à titre de membre associée du CMDP au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière – installation du Centre hospitalier De Lanaudière, à compter du 25 avril 2022. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Octroi de statuts et privilèges - médecins :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 5 avril 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet soumis.

Sur proposition de Dr Harry Max Prochette, dûment appuyée par Mme Lucie Tremblay, les statuts et privilèges sont octroyés aux médecins suivants :

Nom du médecin	Spécialité	Nº de résolution
1) Amarouche, Asma	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-068
2) Bérubé, Arline-Aude	Neurologie	CA CISSSLAN-2022/04-069
3) Burke, Dany	Médecine interne	CA CISSSLAN-2022/04-070
4) Clément, Marianne	Gastroentérologie	CA CISSSLAN-2022/04-071
5) Courteau-Gaudemaire, Geneviève	Médecine interne	CA CISSSLAN-2022/04-072
6) Fortin, Valérie	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-073
7) Ghobril, Mélanie	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-074
8) Goulet, Marie-Hélène	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-075
9) Kassouf, Élie	Hémato-oncologie	CA CISSSLAN-2022/04-076
10) Keezer, Marc	Neurologie	CA CISSSLAN-2022/04-077
11) Kozadjian, Cécile	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-078
12) Lapalme-Rémis, Samuel	Neurologie	CA CISSSLAN-2022/04-079
13) Laporte-Proulx, Joanie	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-080
14) Lefebvre, Tammy	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-081
15) Live, Thierry	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-082
16) Nguyen, Dang-Khoa	Neurologie	CA CISSSLAN-2022/04-083
17) Paquette, Jean-Sébastien	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-084
18) Pérez Matos, Julio Alberto	Neurologie	CA CISSSLAN-2022/04-085
19) Préville-Ratelle, Sébastien	Pneumologie	CA CISSSLAN-2022/04-086
20) Taher, Floura SM	Pédiatrie	CA CISSSLAN-2022/04-087
21) Villeneuve, Étienne	Omnipratique	CA CISSSLAN-2022/04-088

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les résolutions confirmant les statuts et privilèges sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

AFFAIRES FINANCIÈRES

13. COMITÉ DE VÉRIFICATION

13.1 Résumé de la rencontre du 28 mars 2022

Mme Esther Fournier, présidente, dépose et commente le résumé de la rencontre du 28 mars 2022 et fait état des principaux sujets discutés.

13.2 Rapport trimestriel AS-617 de la période 12 (2021-2022)

Mme Chantal Garneau présente et commente les éléments du rapport trimestriel de la période 12 (2021-2022).

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre le rapport trimestriel AS-617 de la période 12 (2021-2022) au plus tard le 25 mars 2022;

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport trimestriel AS-617 de la période 12 (2021-2022) par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le MSSS permet l'adoption du rapport trimestriel AS-617 à la date ultérieure la plus proche de celle de sa transmission;

CONSIDÉRANT les obligations découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) devant être respectées par l'établissement;

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice financier 2021-2022, l'établissement présente un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 6 363 075 $ (25 504 $ aux activités d'exploitation et 6 337 571 $ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire. Le surplus des activités immobilières provient du gain sur les terrains découlant du transfert de propriétés provenant de la SQI.

CONSIDÉRANT que le 28 mars 2022, le comité de vérification a procédé à l'analyse des résultats financiers et du rapport des heures travaillées de la période 12 (2021-2022) et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/04-089

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné
APPUYÉ PAR : Mme Esther Fournier

« D'adopter le rapport trimestriel de la période 12 (2021-2022) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations par un surplus au montant de 6 363 075 $ (25 504 $ aux activités d'exploitation et 6 337 571 $ aux activités immobilières), respectant l'équilibre budgétaire ;

D'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes adoptées par le conseil d'administration ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 14 juin 2022 à 18h30 (vidéoconférence).

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19h40.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/04-090

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« DE lever la réunion. »

Adopté le 14 juin 2022.

Jacques Perreault
Président du conseil d'administration

Maryse Poupart
Présidente-directrice générale et secrétaire

Pièces jointes : Résolutions nos CA CISSSLAN-2022/04-068 à CA CISSSLAN-2022/04-088